DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT

DE CHARTRES

**MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES** 

\_\_\_\_

CANTON DE CHARTRES 2

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021** 

Convocation du : 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 23 février, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 16 février, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ; Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ; Monsieur Jimmy RONCE, 2<sup>ème</sup> adjoint ;

Nombre de conseillers présents : 14

Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint;

Nombre de conseillers votants : 15 Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Marie-Françoise BOUCHER, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Clément CAVART, Monsieur Olivier FAUCHEUX, Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Jonathan DUVAL,

## Absents excusés:

Monsieur Michel JAFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic LECOIN

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Jonathan DUVAL

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 19 h en rappelant l'ordre du jour au conseil municipal présent sans modification.

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu du conseil du 4 février 2021.

Madame ABADIA demande que des précisions et modifications suivantes soient apportées :

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il était prévu qu'une prestation de service communale de 8 heures par semaine soit réalisée pour le secrétariat du SIVOS effectué en mairie de Ver-lès-Chartres. Actuellement, compte-tenu des problèmes de secrétariat et afin que Madame BEAUMONT prenne ses marques au sein des collectivités, il a été demandé au SIVOS de ne réaliser en moyenne que 4 h 30 par semaine. La facturation est à faire et ne devra prendre en compte que les heures réelles effectuées. Un point préalable sera fait avec la Présidente du Sivos.

Il est prévu d'ici début avril de repasser à 8 heures par semaine. Un suivi des heures et des taches réalisées s'impose (mise en place de feuilles d'heures journalières).

Monsieur LECOIN demande qu'il soit précisé, comme évoqué lors de l'approbation du procès-verbal du précédent conseil, que son vote par abstention est dû au fait que le compte rendu de conseil arrive tardivement après la date du conseil (délai).

Monsieur FAUCHEUX fait remarquer que le compte rendu arrive la veille du conseil et qu'il est difficile de pouvoir apporter des modifications au vu du délai.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que cela est dû au délai restreint entre les deux conseils.

Monsieur VAN DER STICHELE fait approuver ces modifications par le conseil municipal et le procèsverbal du conseil municipal du 4 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Le guorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

#### I – FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) ET FONDS DE CONCOURS 2021

M. VAN DER STICHELE rappelle les conditions de fonctionnement pour l'attribution de demandes de subventions au titre du FDI et du fonds de concours et les modalités qui en découlent avec l'approbation des projets par délibération du conseil municipal.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que les demandes de subventions se font à hauteur de 30 % au titre du FDI auprès du Conseil Départemental et à hauteur de 30 % au titre du fonds de concours auprès de Chartres Métropole du montant HT du devis des travaux à engager.

Les demandes de subventions concernent les projets suivants :

#### a) Allée du cimetière

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la délibération validée lors du Conseil Municipal du 4 février 2021.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes : 70 686.50 €
Subvention FDI 2020 accordée: 21 206.00 €
Fonds de concours 2021 (30%) : 21 206.00 €
Auto-financement Hors taxes : 28 274.50 €

#### b) Jardin du souvenir

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la délibération validée lors du Conseil Municipal du 4 février 2021.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes : 4 833.33 €
Subvention FDI 2020 accordée: 1 450.00 €
Fonds de concours 2021 (30%) : 1 450.00 €
Auto-financement Hors taxes : 1 933.33 €

#### c) Entretien de la toiture de l'église

La toiture de l'église commençant à être envahie de mousse, cela demande un entretien de notre patrimoine communal pour que celle-ci soit préservée dans la longévité. Pour cela il est demandé de procéder à un démoussage permettant de conserver ce bâtiment.

Un devis a été établi présentant une dépense prévisionnelle de 7038.90 € HT soit 8 446.68 € TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes : 7 038.90 € Subvention FDI (30 %): 2 111.00 € Fonds de concours (30%) : 2 111.00 € Auto-financement Hors taxes : 2 816.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de démoussage de la toiture de l'Eglise;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

#### d) Pose de chicanes - Rue du Polissoir - Houdouenne

Monsieur VAN DER STICHELE évoque de nouveau le fait que les véhicules circulent trop vite dans cette rue et que la pose de chicanes va être effectuée afin de permettre de résoudre ce problème.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la délibération validée lors du Conseil Municipal du 4 février 2021.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes : 16 104.00 € Subvention FDI (30 %) : 4 831.00 € Fonds de concours (30%) : 4 831.00 € Auto-financement Hors taxes : 6 442.00 €

#### e) Etude, agrandissement, mise au norme et relocalisation de la cantine scolaire

Monsieur VAN DER STICHELE évoque certains des gros projets en prévision au niveau communal à savoir l'agrandissement, la mise aux normes et la relocalisation de la cantine de l'école et le cœur de village.

Concernant la cantine, il convient de faire une demande de subventions pour l'étude relative à ce projet.

Un devis a été établi présentant une dépense prévisionnelle de 3350 € HT soit 4 020 euros TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes : 3350.00 € Subvention FDI (30 %) : 1005.00 € Fonds de concours (30%) : 1005.00 € Auto-financement Hors taxes : 1340.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'étude pour l'agrandissement la mise aux normes et la relocalisation de la cantine de l'école
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

Monsieur FLEURY demande quelques explications concernant les montants minimums des projets afin d'obtenir des subventions.

Monsieur VAN DER STICHELE explique que le Conseil Départemental délivre une subvention minimum de 1000 € d'où un projet minimum de 3 334 € HT.

Monsieur LECOIN demande que les projets de l'architecte sur ces travaux nous parviennent avant l'été afin de ne pas retarder cet aménagement pour l'année prochaine et permette aux commissions et au conseil d'avoir tous les éléments pour mener les actions afférentes à la réalisation avant la fin de l'année 2021.

Madame ABADIA précise que des démarches ont été entamées et des contacts ont été pris au niveau de Chartres Métropole et du représentant de la cuisine centrale, Monsieur CHARLEMAGNE.

#### f) Aménagement de sécurité entrée de VER-LES-CHARTRES - RD 114-3 - rue de l'église

Monsieur VAN DER STICHELE précise que des travaux de voirie devraient être réalisés sur la RD 114-3, en provenance de Morancez et qu'il y a lieu de profiter de ces travaux pour sécuriser l'entrée de bourg au niveau du carrefour avec la RD 114-7 par un aménagement.

Diverses discussions ont lieu sur la nécessité de réaliser un aménagement de sécurité à cette entrée de bourg ainsi que sur la sécurisation de la liaison entre Morancez et Ver-lès-Chartres.

M. Faucheux signale qu'il ne voit pas l'intérêt d'un tel investissement pour réduire la vitesse car cet aménagement se situerait dans un enchainement de virages et que par ailleurs d'autres projets sont à l'étude.

Un devis a été établi présentant une dépense prévisionnelle de 14 665 € HT soit euros 17 598 TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes : 14 665.00 € Subvention FDI (30 %) : 4399.00 € Fonds de concours (30%) : 4399.00 € Auto-financement Hors taxes : 5867.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'aménagement de sécurité à l'entrée de Ver-lès-Chartres -RD 114/3 Rue de l'Eglise;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

#### g) Réfection bordures et trottoirs rue du Jeu de Paume et rue de la Voie Bouchée

Monsieur VAN DER STICHELE précise que dans le cadre d'une campagne de réfection des bordures et trottoirs entamée depuis quelques années, il y a lieu de poursuivre en ce sens. Un projet de ce type avait déjà été à l'ordre du jour lors d'un mandat précédent et, suite aux discussions en commission travaux, il convient de continuer.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que ce n'est qu'une demande et que le montant des travaux ainsi que leur réalisation pourraient être revus à la baisse en fonction des montants de travaux déjà engagés sur la commune pour l'année à venir.

Un devis a été établi présentant une dépense prévisionnelle de 76 992.85 HT soit 92 391.42 euros TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes : 76 992.85 € Subvention FDI (30 %) : 23 097.00 € Fonds de concours (30%) : 23 097.00 € Auto-financement Hors taxes : 30 798.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de réfection de bordures et trottoirs rue du Jeu de Paume et de la Voie Bouchée;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

#### h) Sithor

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que Monsieur FLEURY nous a fait part qu'une demande de subvention auprès du FDI sera faite par le SITHOR pour des travaux de reprofilage de fonds de vallée pour un montant de 3842 € HT.

#### **II – QUESTIONS DIVERSES**

## a) Station hertzienne

Monsieur VAN DER STICHELE fait part au Conseil Municipal de la visite en mairie de personnels des armées concernant le devenir du terrain des stations hertziennes. L'armée est toujours à l'étude du devenir de celui-ci.

#### b) Ouverture cimetière

Madame TRAVERS demande si le cimetière est fermé à divers moments de la journée ou période de l'année.

Monsieur LECOIN répond qu'à sa connaissance, celui-ci est accessible à tout moment à pied. Toutefois, suite à divers évènements et afin d'avoir un contrôle des travaux en mairie, un vantail sur deux a été condamné par cadenas.

#### c) Caméra au hameau d'Houdouenne

Madame BOUCHER demande s'il est possible d'installer une caméra suite à divers évènements qui se sont produits.

Monsieur FLEURY demande s'il ne serait pas judicieux d'en installer une au rond-point de la RD 127 et de la RD 114-4.

Monsieur VAN DER STICHELE tient à signaler que toute nouvelle installation de caméra sur la commune serait à la charge de la commune et que Chartres Métropole mène une réflexion à ce sujet (supervision, positionnement....).

### d) Travaux RD 127 - Bois de Mivoye

Monsieur FLEURY demande quand auront lieu les travaux en route barrée sur la RD 127.

Monsieur BOURGEOIS répond que cette route sera fermée à la circulation le jeudi 25 février 2021 pour des travaux de réfection au niveau du pont. Ceux-ci seront engagés par la société VINCI.

### e) Circulation La Varenne - Ver-Lès-Chartres

Madame BOUCHER demande si une solution a été trouvée pour l'abaissement de la vitesse entre le lieudit La Varenne et le bourg devant la plaine sportive. Monsieur BOURGEOIS précise que les services du Conseil Départemental sont en cours de réalisation d'un arrêté de circulation permettant l'abaissement de la vitesse de 70 km/h à 50 Km/h sur le tronçon concerné.

#### f) Trame Bleu - Trame verte

Monsieur VAN DER STICHELE mentionne qu'un rendez-vous a eu lieu avec Monsieur PLAZE et des représentants de Chartres Métropole en début de semaine pour évoquer la continuité des liaisons douces de Chartres Métropole sur la commune de Ver-Lès-Chartres. Le but étant à terme de pouvoir se déplacer de Morancez jusqu'à Thivars.

Diverses remarques sont faites concernant l'état des différentes passerelles présentes sur la commune.

#### g) Circulation dans Ver-Lès-Chartres

Monsieur LECOIN fait part de sa constatation grandissante sur l'accroissement de la circulation dans la commune et en particulier sur le nombre de poids lourds la traversant. A plusieurs reprises, divers poids lourds ont été arrêtés afin de connaître leur provenance et leur destination et il s'avère que la commune est devenue un trajet de contournement des diverses interdictions mise en place aux abords de notre commune. Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre afin de réguler ce trafic.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que des contacts sont effectués régulièrement avec la gendarmerie à ce sujet et que des possibilités de faire modifier ce trafic sont en cours.

La prochaine Commission Finances est fixée au 18 mars 2021 à 20 h 30.

Le prochain conseil municipal est fixé au 25 mars 2021 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du Conseil Municipal.

# Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA	Madame GUILLO
Marie-Ange	Françoise
Madame BOUCHER Marie-Françoise	Monsieur JAFFRÉ <i>Ayant donné pouvoir à Monsieur LECOIN</i>
Monsieur BOURGEOIS	Monsieur LECOIN
Stéphane	Ludovic
Madame Delphine	Monsieur RONCE
BRAULT	Jimmy
Monsieur CAVART	Madame TRAVERS
Clément	Claudette
Monsieur FAUCHEUX	Madame TRICHEUX
Olivier	Françoise
Monsieur FLEURY	Monsieur VAN DER
Benoît	STICHELE Max
Monsieur DUVAL Jonathan	